

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°CP2022- 10/9/36 DOSSIER N°5365	AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU PLAN SANTE "DITES ...23!"
--------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Mary-Line COINDAT à Eric BODEAU
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Thierry BOURGUIGNON
Marie-France GALBRUN à Jean-Jacques LOZACH
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST ANIMATION
TERRITORIALE*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

**OBJET : AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU PLAN SANTE
"DITES ...23!"**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2022-10/9/36 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Enfance, Familles et Santé,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- d'octroyer les aides ci-dessous sollicitées par les futurs professionnels de santé :

BÉNÉFICIAIRE	TYPE D'AIDE	AIDE MAXIMALE ACCORDÉE
--------------	-------------	------------------------

E. I.	ÉTUDES D'ORTHOPHONIE Bourse départementale Etudiante	400€/mois
M. G.	ÉTUDES DE KINESITHERAPIE Bourse départementale Etudiante	400€/mois
T. B.	ÉTUDES D'ORTHOPTIE Bourse départementale Etudiant	400€/mois

- d'autoriser la Présidente à signer les conventions ci-annexées ;
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental « Plan Santé » chapitre 934.8-article 658.88.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET